



Numéro de l'acte	2016-149- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

QUESTION N°2016-149

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN COMPLEXE SPORTIF, CULTUREL ET EVENEMENTIEL – COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER DU DELEGATAIRE – ANNEE 2015

RAPPORTEUR : Madame Catherine LAMOOT

Par délibération en date du 7 octobre 2013, le conseil communautaire autorisait le président à signer la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du complexe sportif, culturel et événementiel. La convention confie au délégataire, pour une durée de 7 ans à compter du jour de l'ouverture de l'équipement au public – soit le 23 janvier 2015, après une année de commercialisation – l'exploitation de ce complexe dans les conditions prévues au contrat.

La convention a fait l'objet d'un premier avenant par décision communautaire du 11 décembre 2014, lequel portait sur la mise en cohérence du présent contrat avec le contrat de partenariat et sur les modifications tarifaires demandées par l'intercommunalité et le délégataire. Un deuxième avenant, approuvé par le conseil communautaire du 24 septembre 2015, a été signé entre les parties, notamment pour permettre au délégataire de réaliser des missions de démarche qualité, de coordination avec le mainteneur et de contrôle régulier du niveau de notoriété et de la bonne image du complexe; d'acquérir du matériel complémentaire; de régulariser l'état du personnel affecté à la gestion du complexe et d'expérimenter l'organisation d'évènement sur les espaces extérieurs du complexe (accueil du cirque de la générosité).

Conformément aux dispositions de l'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application de l'article 46 du contrat de délégation, le délégataire est tenu d'adresser chaque année, avant le 1^{er} juin un rapport annuel.

Ce rapport doit comprendre :

- des informations relatives à la fréquentation, aux spectacles et aux activités mises en place pour la partie aquatique et la partie culturelle et événementielle,
- la situation du personnel

- des informations techniques (suivi des biens, rapports de contrôle...)
- des informations financières (détail des dépenses et le détail des recettes de l'exploitation au cours de l'exercice, ventilés par catégorie)

1) Situation du personnel

SCENEO est composée de 22 salariés en contrat à durée indéterminée et de 3 coaches intervenant au sein de la structure en qualité de prestataires de services.

2) compte rendu technique

a) partie aquatique

Le rapport fait ressortir une fréquentation totale de 234 377 personnes dont 20 022 scolaires et 9 517 par les associations – clubs.

Afin de fidéliser la clientèle, trois abonnements sous forme de "pass illimité" ont été mis en place: un pass aquatique, un pass vitalité et un pass intensité. En 2015, 398 personnes ont contracté un pass illimité.

Le rapport met en lumière le niveau de satisfaction de la clientèle relevé après trois campagnes :

- le vestiaire aquatique: 70% de satisfaction
- les activités aquatiques: 86% de satisfaction
- l'accueil du complexe: 72% de satisfaction

Le rapport souligne la liste des incidents et accidents survenus au cours de l'année d'exploitation lesquels portent essentiellement sur des chutes. La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer est intervenue auprès du titulaire du contrat de partenariat afin d'apporter des solutions techniques limitant la glissance du sol.

Certaines remarques ont également été faites par les usagers, notamment à l'ouverture du complexe, mais une revient régulièrement: le délégataire a reçu des plaintes de plusieurs familles l'informant qu'après leur passage dans la pataugeoire, leurs enfants avaient des brûlures et éraflures au niveau des pieds et des genoux. Ce problème a été signalé aux entreprises concernées.

b) Partie culturelle et événementielle

Le rapport met en avant les fréquentations suivantes :

- catégorie humour: 5 spectacles ont été organisés avec un nombre total de 7 032 spectateurs, soit un taux de remplissage moyen de 91.19%
- catégorie danse: 2 spectacles ont été organisés avec un nombre total de 2 851 spectateurs, soit un taux de remplissage moyen de 91.90%
- catégorie musique: 11 spectacles ont été organisés (dont un a été annulé) avec un nombre total de 21 903 spectateurs, soit un taux de remplissage moyen de 86.44%
- 6 foires et salons ont été organisés avec un nombre total de 45 300 participants
- 4 séminaires ont été organisés avec un nombre total de 800 participants,

- 1 événement sportif a été organisé. 1 400 personnes ont assisté à cet événement; ce qui représente un taux de remplissage de 100%.

Il en ressort une fréquentation totale de 79 286 spectateurs.

Afin de proposer un service de qualité, le délégataire s'est assuré le concours de prestataires reconnus dans le secteur pour la sécurité, le nettoyage, le secours aux personnes, le placement du public, le personnel du SCENEO café.

3) Compte rendu financier

Le compte rendu financier fait ressortir un total de 3 084 069.63 € HT de charges d'exploitation, et un total des produits de 3 529 058.84 € HT, soit un résultat brut avant intéressement de 444 989.21 € HT. Un intéressement de 162 742.68 € HT est versé à la communauté d'agglomération.

Suite à l'avis de la commission « sport » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

.....
VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Affiché le 29 Septembre 2016

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

Absents excusés :

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 6 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.